

## Une peur : l'entretien de la route 368

Quelqu'un, un jour, a dit : «*C'est Transports Québec qui a la charge de la route 368, parce que cette route est inter-municipale; si l'île devient une seule municipalité, la route 368 va devenir une route municipale, et c'est nous qui allons devoir payer pour son entretien.*»

Cette affirmation a fait peur au monde, évidemment. Depuis, elle s'est propagée comme un virus... Mais ce n'est fondé sur rien, c'est ce qu'on appelle une légende urbaine.

La route 368 part de Québec (Beauport), à l'échangeur de l'autoroute 40. Ensuite, elle traverse le pont de l'île d'Orléans et fait une boucle autour de l'île.

Pourquoi la route 368 (le pont, le Chemin Royal et le Chemin-du-Bout-de-l'Île) perdrait-elle son statut de *route provinciale* avec la fusion des six municipalités de l'île?

Pour que la route 368 perde son statut de *route provinciale*, il faudrait que le Gouvernement du Québec, par extraordinaire, décide de punir les gens de l'île d'Orléans pour avoir demandé la fusion de leurs petites municipalités en une seule de taille très moyenne (7000 habitants). Ce qui est une supposition absurde, d'autant que tous les indicateurs nous disent que le Gouvernement serait bien aise que cette fusion se fasse. En outre, il est faux de prétendre que la route 368 ne circulerait qu'à l'intérieur d'une seule municipalité, car elle continuerait bel et bien à relier deux municipalités, soit la ville de Québec et la municipalité de L'Île d'Orléans...

Aux Îles de la Madeleine, la route 199, qui dessert l'ensemble de l'archipel, n'a pas perdu son statut de *route provinciale* après la fusion des municipalités en 2001, et c'est Transports Québec qui défraie les coûts d'entretien de cette route, été comme hiver. La question n'a même jamais été soulevée, nous disent les gens des Îles.